

Procès verbal de Séance

Séance du 4 Avril 2014

L'an 2014, le 4 Avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de MOISENAY s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LE FLEM, Maire sortant, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/03/2014. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/03/2014.

Présents : Mmes : BADENCO Michèle, BARRE Monique, BRIHI Patricia, GEYER Geneviève, PATAT Joëlle, PETTINARI Sonia, REVEL Sophie, VAROQUI Geneviève, MM : BENASSIS Jacques, DUTERTRE James, GERMILLAC Patrice, PRIMAK Patrick, SUPPLY Fabrice, TONDU Olivier, TRINQUET Denis

A été nommée secrétaire : Mme REVEL Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 31/03/2014

Date d'affichage : 31/03/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de MELUN, le 09/04/2014 et publication ou notification du même jour

A été nommée secrétaire : Mme REVEL Sophie

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Michel LE FLEM, Maire sortant, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 30 mars dernier.

La liste conduite par Madame Michèle BADENCO – tête de liste « Demain pour Moisenay » a recueilli 320 suffrages soit 11 sièges.

Sont élus :

- Madame Michèle BADENCO
- Monsieur Denis TRINQUET
- Madame Patricia BRIHI
- Monsieur Patrice GERMILLAC
- Madame Sonia PETTINARI
- Monsieur James DUTERTRE

- Madame Geneviève GEYER
- Monsieur Patrick PRIMAK
- Madame Monique BARRE
- Monsieur Fabrice SUPPLY
- Madame Joëlle PATAT

La liste conduite par Monsieur Olivier TONDU – tête de liste « Moisenay, notre village, notre avenir » a recueilli 251 suffrages soit 2 sièges.

Sont élus :

- Monsieur Olivier TONDU
- Madame Sophie REVEL

La liste conduite par Monsieur Joël ASSELIN – tête de liste « Réussir ensemble pour Moisenay » a recueilli 179 suffrages soit 2 sièges.

Sont élus :

- Monsieur Joël ASSELIN
- Madame Geneviève VAROQUI

Par courrier du 31 mars 2014, Monsieur Joël ASSELIN a démissionné du nouveau conseil. Ce courrier remis en main propre à Monsieur LE FLEM, en tant que maire demeurant en fonctions après le renouvellement général du conseil municipal et de ce fait compétent pour recevoir la démission, jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal lors de sa première séance (Arrêt CE 16 janvier 1998, Commune de Saint Michel sur Orge, n° 188892) a été transmise à Madame la Préfète de Seine et Marne, conformément à l'article L2121-4 du Code général des Collectivités Territoriales.

La démission entrant en vigueur dès sa réception par Monsieur LE FLEM, Monsieur Joël ASSELIN est immédiatement remplacé par le candidat de sa liste venant immédiatement après le dernier élu.

En conséquence, Monsieur Jacques BENASSIS est appelé à siéger après Madame Geneviève VAROQUI.

Monsieur Michel LE FLEM, Maire, déclare le Conseil municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 30 mars 2014.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code général des Collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal.

Par conséquent, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant que Maire de MOISENAY, Monsieur LE FLEM cède la présidence du Conseil municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Monsieur Denis TRINQUET en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Denis TRINQUET prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Monsieur Denis TRINQUET propose de désigner Madame Sophie REVEL benjamine du Conseil municipal comme secrétaire.

Madame Sophie REVEL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.

Monsieur Denis TRINQUET dénombre quinze conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L2121-17 du Code général des Collectivités territoriales est atteint.

ORDRE DU JOUR - SOMMAIRE

1. ELECTION DU MAIRE
2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE
3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

2014/AVR/01 - ELECTION DU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur Denis TRINQUET, le plus âgé des membres du conseil qui a fait lecture des articles L2122-1, L-2122-4 et L2122-7 du Code général des Collectivités territoriales et sollicité deux volontaires comme assesseurs,

Sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Michel LE FLEM, Maire sortant, Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Considérant l'acceptation de Madame Monique BARRE et Monsieur Olivier TONDU de constituer le bureau en tant qu'assesseurs,

Considérant l'appel à candidatures et les propositions qui ont suivi, à savoir :

- Madame Michèle BADENCO au nom du groupe « Demain pour Moisenay » : la sienne
- Madame Geneviève VAROQUI au nom du groupe « Réussir ensemble pour Moisenay » : la sienne

Après enregistrement desdites candidatures et avoir invité les conseillers municipaux à passer au vote,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, ayant déposé son bulletin dans l'urne,

SOLLICITE les assesseurs à procéder au dépouillement en présence de Madame Sophie REVEL benjamin de l'assemblée,

PROCLAME les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 2

Suffrages exprimés : 13

Majorité requise : 7

Madame Michèle BADENCO obtient 11 voix

Madame Geneviève VAROQUI obtient 2 voix

Madame Michèle BADENCO ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé(e) Maire et est immédiatement installé(e) dans ses fonctions.

Madame Michèle BADENCO prend la présidence et remercie l'assemblée.

2014/AVR/02 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2122-2,

Considérant qu'il convient de déterminer le nombre d'Adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE :

DECIDE de créer trois postes d'Adjoints au Maire.

2014/AVR/03 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Considérant que, dans les communes de 1.000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant l'acceptation de Madame Monique BARRE et Monsieur Olivier TONDU de constituer le bureau en tant qu'assesseurs,

Considérant l'appel à candidatures et les dépôts d'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire qui a suivi, à savoir :

1. Denis TRINQUET
2. Patricia BRIHI
3. Patrice GERMILLAC

Après avoir invité les conseillers municipaux à passer au vote,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, ayant déposé son bulletin dans l'urne,

SOLLICITE les assesseurs à procéder au dépouillement en présence de Madame Sophie REVEL benjamine de l'assemblée,

PROCLAME les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 4

Suffrages exprimés : 11

Majorité requise : 6

La liste Denis TRINQUET a obtenu onze voix.

Les candidats de la liste Denis TRINQUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjointes au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- Denis TRINQUET
- Patricia BRIHI
- Patrice GERMILLAC

Questions diverses :

Néant

En mairie, le 08 Avril 2014
Michèle BADENCO,
Maire.

M. Badenco

